

NUTRITION CLINIQUE ET MÉTABOLISME

Recommandations aux auteurs

SOUSSION DES MANUSCRITS

Les manuscrits soumis pour publication doivent être envoyés par courrier électronique ou sur disquette PC ou Macintosh au secrétariat scientifique à l'adresse suivante :

Nutrition Clinique et Métabolisme
Bruno Raynard,
Service de réanimation polyvalente,
Institut Gustave-Roussy,
39, rue Camille-Desmoulins,
94805 Villejuif cedex
email : raynard@igr.fr

Le manuscrit est accompagné d'une lettre comportant le prénom, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur et l'adresse e-mail de l'auteur avec lequel la rédaction communiquera ainsi que la liste récapitulative qui figure à la fin de ces recommandations. Dans sa lettre, l'auteur précise que le texte n'est pas soumis simultanément à une autre revue scientifique en vue de publication. Il déclare en outre qu'il cède à Nutrition Clinique et Métabolisme les droits de l'article dans tous les pays et dans toutes les langues, y compris pour l'édition électronique, pour la durée de la propriété littéraire telle que protégée par la législation en vigueur. Cette lettre d'accompagnement doit être cosignée par tous les auteurs. La décision d'acceptation avec ou sans modification sera notifiée dans un délai de deux mois. Les documents ne seront pas restitués aux auteurs.

Conflit d'intérêt

La revue suit les pratiques internationales relatives aux conflits d'intérêts en rapport avec les publications soumises. Toute soumission de manuscrit doit être accompagnée d'une déclaration de conflit d'intérêt.

Un conflit d'intérêt existe quand un auteur et/ou un co-auteur a des relations financières ou personnelles avec d'autres personnes ou organisations qui sont susceptibles d'influencer ses jugements professionnels concernant une valeur essentielle (bien du patient, intégrité de la recherche...). Les principaux conflits d'intérêt étant les intérêts financiers, les essais cliniques, les interventions ponctuelles, les relations familiales...

Tous les auteurs de la publication doivent déclarer toutes les relations qui peuvent être considérées comme ayant un

potentiel de conflits d'intérêt **uniquement en lien avec le texte publié**

1. **Au cas où il n'existe aucun conflit d'intérêt en lien avec l'article soumis**, la mention suivante doit être ajoutée directement dans le manuscrit : **Conflit d'intérêt : aucun.**

2. **Au cas où il existe un (ou plusieurs) conflit(s) d'intérêt avec un ou plusieurs des auteurs de l'article**, la liste complète de ceux-ci doit être mentionnée en fin de manuscrit (avant les références bibliographiques) et ce conformément à la présentation ci-dessous. Les initiales de(s) l'auteur(s) concerné(s) et le nom de l'entreprise associée sont à ajouter à la liste exhaustive figurant ci-après des conflits d'intérêt potentiels qui sont à déclarer.

Exemples :

C. R., E. L. Intérêts financiers dans l'entreprise **Barbot S.A.**

E. L. Propriétaire, dirigeant, employé, participation à un organe décisionnel d'une entreprise. Autres activités régulières dans l'entreprise **Chups SAS**

J. -J. E. Essais cliniques : en qualité d'investigateur principal, coordonnateur ou expérimentateur principal pour **RTM SARL**

P. L. Essais cliniques : en qualité de co-investigateur, expérimentateur non principal, collaborateur à l'étude pour **Light & Co**

F. W. Interventions ponctuelles : rapports d'expertise pour **EFS Associated**

M. D. Interventions ponctuelles : activités de conseil pour **SFC**

C. G. Conférences : invitations en qualité d'intervenant pour **KKS & Son**

M. S. Conférences : invitations en qualité d'auditeur (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise) pour **Régis SA**

C.-A. S. Versements substantiels au budget d'une institution dont vous êtes responsable **Aphelion**

M. F. Proches parents salariés dans les entreprises visées ci-dessus

A. D. Aucun conflit d'intérêt

3. **Au cas où aucun conflit d'intérêt en lien avec l'article soumis n'a été transmis** par l'auteur (les co-auteurs) la mention suivante sera publiée dans l'article : **Conflit d'intérêt : les auteurs n'ont pas transmis leurs conflits d'intérêt.**

PRÉSENTATION DU MANUSCRIT

Le manuscrit doit être dactylographié en double interligne, avec une marge de 4 cm à gauche, au recto seul de feuilles de format A4 (210 x 297 mm). Un feuillet A4 comprend environ 250 mots ou 1500 signes. Le manuscrit est rédigé en français. Le texte comporte, dans l'ordre la page de titre ; le résumé français avec les mots clés en ordre alphabétique ; le résumé avec le titre et les mots clés en anglais, en ordre alphabétique ; le texte proprement dit ; les références bibliographiques ; les tableaux avec titre et légendes ; les figures ; les légendes des figures.

Pour l'envoi du manuscrit par courrier électronique ou sur disquette, quelques règles doivent être respectées :

- étiqueter la disquette en indiquant le nom du fichier, le système d'exploitation (Windows 95, par exemple) et le logiciel utilisé (Word 7, par exemple) ;
- la disquette ou le mail ne doit contenir que le(s) fichier(s) de l'article retenu pour publication, et tout le texte (sans les images) doit être inclus dans un seul fichier ;
- pour prévenir les risques d'incompatibilité entre logiciels, veiller à joindre à votre envoi un second fichier de l'article enregistré dans le format « RTF » ;
- lors de la saisie, ne jamais utiliser les fonctions avancées du logiciel telles que les insertions automatiques de caractères, de champs, de notes de bas de page ou d'images ;
- les figures fournies doivent être enregistrées sur des fichiers séparés, dans le format « EPS » ou « TIF ».

Page de titre

La page de titre comporte les mentions suivantes :

- le titre, concis, qui indique de manière précise le sujet du travail et ne comporte pas d'abréviations ; la rédaction se réserve le droit de le modifier dans le sens de la concision ;
- le prénom usuel et le nom du ou des auteur(s), en lettres minuscules avec une majuscule à l'initiale ; quand les auteurs appartiennent à des services différents, leurs noms sont suivis de chiffres en exposant qui renvoient aux services ou adresses correspondants ;
- les intitulés et adresses complètes des services, laboratoires ou organismes d'origine des auteurs ; préciser les numéros de téléphone et de télécopie, ainsi que l'adresse e-mail de l'auteur auquel doivent être envoyés la correspondance concernant l'article, le bon à tirer et la commande de tirés à part ;

- le cas échéant, la date et le lieu de la réunion où le travail a été présenté, la mention de l'origine des sources de financement ou du contrat de recherche, les remerciements pour l'aide technique à la réalisation et à la dactylographie du travail ;
- le titre courant (40 signes au maximum, lettres et espaces compris), destiné à figurer en haut de chaque page de l'article imprimé.

Résumé et mots clés

Chaque article comporte un résumé en français et en anglais (summary), sans abréviation ni référence, de 250 mots au maximum pour les articles originaux et de 150 mots pour les autres formes éditoriales, avec au plus cinq mots clés également en français et en anglais.

Pour les articles originaux, il est demandé que les résumés soient structurés de la façon suivante

- objectifs (objective) ;
- patients et méthodes (methods) ;
- résultats (results) ;
- conclusions (conclusions).

Les mots clés, cinq au maximum et ne figurant pas dans le titre, pertinents ou descripteurs, doivent permettre l'indexation de l'article, et être conformes à la liste du Medical Subject Headings de l'Index Medicus, renouvelé chaque année. Ils figurent au-dessous des résumés.

Texte

Rédaction. Le texte est rédigé dans un style clair, concis et précis. Il doit être compréhensible pour un lecteur qui n'appartient pas à la spécialité. L'emploi de la première personne n'est pas licite dans un document scientifique. Les retours à la ligne trop fréquents sont à éviter. Les événements passés sont rapportés à l'imparfait ou, plus souvent, au passé composé. Tel est le cas des rubriques patients et méthodes, résultats, observation, discussion ou commentaires (présentation de l'expérience rapportée par d'autres auteurs). En cas de mention de noms d'auteurs dans le texte, s'ils ne sont que deux, les deux sont cités ; s'ils sont plus de deux, le nom du premier auteur est suivi de la mention « et al. ». Les titres et intertitres de même valeur sont signalés de façon identique. Les locutions latines usuelles en français s'écrivent en caractères romains, et non en italique (et al., a priori, in vitro...).

Abréviations. Seules les abréviations courantes sont acceptées, en nombre réduit. Le terme en entier doit précéder l'abréviation, entre parenthèses, lors de sa première apparition dans le texte et dans le résumé, sauf s'il s'agit d'une unité de mesure internationale. L'emploi des abréviations est proscrit dans le titre et, si possible, évité dans les résumés.

Nomenclature, chiffres et symboles. La nomenclature doit être cohérente et invariable. Les symboles et unités scientifiques doivent être conformes aux normes internationales. Les médicaments sont identifiés par leur nom générique (dénomination commune internationale), sans majuscule à l'initiale. Le nom de spécialité peut éventuellement être mentionné entre parenthèses avec majuscule à l'initiale, suivi du sigle® et du nom de la firme pharmaceutique, si le médicament est peu connu. Le nom commercial d'un appareil porte le sigle(tm) et, entre parenthèses, le nom du fabricant ou du distributeur. Dans une phrase, les nombres de zéro à dix s'écrivent en toutes lettres, sauf s'ils sont suivis d'une unité de mesure. En début de phrase, tous les nombres s'écrivent en toutes lettres. Une virgule précède les décimales dans les textes en français. Les isotopes sont notés avec la masse atomique en exposant à gauche du symbole (131I).

Références bibliographiques

Les références figurent sur une (des) page(s) séparée(s) et numérotée(s) à la suite. Les références sont numérotées selon l'ordre d'apparition dans le texte. Elles sont identifiées dans le texte, les tableaux et les légendes par des chiffres arabes entre crochets. Les références citées uniquement dans les légendes, les tableaux ou les figures sont numérotées de telle façon qu'elles succèdent à la dernière référence citée dans le texte avant l'appel du tableau. Les numéros sont séparés par des virgules quand il s'agit de deux chiffres consécutifs ou non, et par un trait d'union quand il y a plus de deux chiffres consécutifs ; seuls les chiffres extrêmes sont alors cités [5, 7], [9–11], [5, 7, 9–11, 13]. L'article ne comporte que les références à des textes qui ont été consultés pour la rédaction du travail. Les références citées doivent être accessibles aux lecteurs. Toutes les références citées dans le texte figurent dans la liste des références et vice versa. Seuls les résumés des communications orales ou affichées publiés depuis moins de cinq ans révolus peuvent être cités ; la mention [résumé] ou [abstract], selon que la référence est en langue française ou anglaise, figure après le titre. Les lettres à la rédaction comportent la mention [lettre] ou [letter] après le titre. Jusqu'à six auteurs, ceux-ci doivent être nommément indiqués ; à partir de sept, seuls les six premiers seront cités, suivis d'une virgule et de la mention « et al. ». Les articles acceptés mais non encore publiés peuvent être référencés en indiquant la revue, l'année et le volume avec la mention (à paraître) ou (in press). Les références à des communications personnelles, des mémoires, des manuscrits en préparation ou soumis à des revues ne sont acceptées qu'entre parenthèses dans le texte et ne doivent pas figurer dans la liste bibliographique. Les références sont vérifiées par les auteurs avec les documents originaux.

Les références sont présentées conformément aux normes de « Vancouver » (International Committee of Medical Journal Editors. Uniform requirements for manuscripts submitted to biomedical journals. Fifth edition. N Engl J Med 1997; 336 309-15).

Article de périodique classique

1 Frey JG, Pichard C, Dousse N, Janssens JP, Rochat T, Tschoop JM. Patients BPCO sous oxygénothérapie à domicile étude des paramètres cliniques, de l'état nutritionnel et de la capacité de déambulation. Rev Mal Respir 1998; 15 69-78.

Article d'un supplément à un volume

2 Poehlman ET, Toth MJ, Fonong T. Exercise, substrate utilization and energy requirements in the elderly. Int J Obesity 1995; 19 Suppl4 S93-6.

Ouvrage d'auteur(s)

3 Béressniak A, Duru G. Économie de la santé. Paris Masson; 1995.

Ouvrage à auteurs multiples avec coordonnateur(s)

4 Felig P, Baxter J, Frohman L, eds. Endocrinology and metabolism. New York McGraw Hill; 1995.

Chapitre d'ouvrage

5 Matthews DE, Battezzati A. Substrate kinetics and catabolic hormones. In Kinney JM, Tucker HN, eds. Organ metabolism and nutrition. New York Raven Press; 1994. p. 1-22.

Compte rendu de congrès

6 Gammage RB, Kaye SV. Indoor air and human health. Proceedings of the 7th Life Sciences Symposium, 1984 Oct 29-31; Knoxville (TN), Chelsea (MI) Lewis; 1985. p. 69-78.

Thèse

7 Bernard MN. Qualité de vie et état nutritionnel des insuffisances respiratoires chroniques graves [thèse]. Grenoble université Joseph Fourier; 1997. p. 1-153.

Tableaux

Chaque tableau est dactylographié en double interligne sur une page ; il comporte, en haut, le numéro d'appel (en chiffres romains) et le titre, et en bas, les notes explicatives éventuelles (abréviations, sigles). Les unités sont données en tête de ligne ou de colonne. Les tableaux ne font pas double emploi avec les figures.

Figures

Les figures sont numérotées en chiffres arabes, le haut de la figure étant indiqué par une flèche. Les radiographies sont présentées sous forme de photographies bien contrastées. Les figures empruntées à un autre travail ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord écrit de leur(s) auteur(s) et de l'éditeur. Les légendes des figures sont regroupées sur une feuille à part. Une figure et sa légende forment un tout qui doit être compris sans recours au texte.

Il n'y a pas de frais de publication pour les textes et les figures en noir et blanc, seule la reproduction de figures en couleur est à la charge des auteurs.

Cette reproduction en couleur est offerte sous sciencedirect.com

Analyse des manuscrits

Tout manuscrit proposé est soumis anonymement à l'avis des lecteurs dont l'approbation, après modifications éventuelles, est nécessaire pour sa publication.

Rubriques

Revue générale. Elle peut être soit sollicitée par le comité de rédaction, soit soumise spontanément par les auteurs. Elle représente l'état de la science sur un sujet donné. Il s'agit de l'analyse critique des travaux publiés sur le thème et l'auteur peut proposer

des conclusions ou dégager des voies de recherche. La revue générale ne comporte pas plus de 20 feuillets et 100 références. Elle est accompagnée d'un résumé et de mots clés en français et en anglais, et structurée selon un plan libre.

Mise au point. Moins exhaustive que la revue générale, la mise au point peut ne traiter que des développements récents du sujet choisi. À part quelques références essentielles, la littérature analysée est celle des cinq dernières années. Le texte ne comporte pas plus de 15 pages et 50 références. Il est accompagné d'un résumé et de mots clés en français et en anglais.

Article original. Il apporte des informations obtenues à partir d'une étude clinique ou de laboratoire. Il comprend 10 à 15 feuillets (hors tableaux et figures), et comprend les parties suivantes titre en français et anglais ; résumé français structuré, qui doit comporter les données scientifiques essentielles à la compréhension des conclusions ; résumé anglais structuré : mots clés en français et en

anglais ; texte proprement dit, subdivisé en introduction, patients (ou matériels) et méthodes, résultats, discussion, conclusions ; références ; tableaux, figures et légendes.

Fait clinique. Il permet de publier une ou plusieurs observations originales bien documentées, à valeur didactique. Il comporte une courte introduction, l'observation réduite aux faits essentiels, un commentaire, une conclusion, un résumé non structuré en français et en anglais. Le texte ne dépasse pas huit feuillets, dix références et trois mots clés. Il peut y avoir un ou deux tableaux ou figures.

Note technique. Elle décrit un appareillage nouveau, une méthode de mesure ou rapporte des incidents techniques. Elle comporte un résumé non structuré en français et en anglais. Elle n'excède pas dix feuillets, dix références, trois mots clés et quatre illustrations. Elle est signée par cinq auteurs au plus.

Lettre à la rédaction. Elle permet à l'auteur de donner un commentaire sur un article déjà publié et de délivrer à ce propos une expérience personnelle. Elle permet aussi de

publier rapidement un fait ou des résultats préliminaires pour prendre date. Le texte comporte au plus quatre feuillets, cinq auteurs, sept références, trois mots clés, une figure ou un tableau.

Épreuves d'imprimerie et tirés à part

Les modifications portant sur le fond ne sont pas acceptées sur les épreuves d'imprimerie. Les corrections se limiteront à la typographie. Les auteurs feront le nécessaire pour que ces épreuves soient retournées à l'éditeur, revêtues de la mention « bon à tirer », dans les 48 heures suivant leur réception et ce, à toute période de l'année. En cas de retard, l'éditeur se réserve le droit de procéder à l'impression sans le bon à tirer de l'auteur. Les 25 premiers tirés à part sont gratuits. Un bon de commande de tirés à part supplémentaires est joint aux épreuves.

Droits de reproduction

Dès parution, les droits sont transférés à l'éditeur, à qui devront être adressées les demandes de reproduction.